

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 01/01/2025

### TRANSACTION VENTE

- Prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : forfait 5 000 € TTC
- Prix de vente entre 50 001 € et 100 000 € : 4 % TTC du prix de vente + forfait 4 500 € TTC
- Prix de vente entre 100 001 € et 150 000 € : 4 % TTC du prix de vente + forfait 5 000 € TTC
- Prix de vente entre 150 001 € et 200 000 € : 4 % TTC du prix de vente + forfait 5 500 € TTC
- Prix de vente entre 200 001 € et 250 000 € : 4 % TTC du prix de vente + forfait 6 000 € TTC
- Prix de vente entre 250 001 € et 500 000 € : 4 % TTC du prix de vente + forfait 6 500 € TTC
- Prix de vente entre 500 001 € et 1 000 000 € : 5,30 % TTC du prix de vente
- Prix de vente supérieur ou égal à 1 000 001 € : 5 % TTC du prix de vente

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

8 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.